

HENRY (*Eugène-Joseph-Marie*), Gouverneur général du Congo belge (Soignies, 22.12.1862 — Bruxelles, 27.12.1930).

Par son ascendance E. Henry semblait voué à la carrière militaire. De 1811 à 1814 son père avait combattu dans les armées de Napoléon ; il continua à servir dans l'armée belge et fut pensionné comme capitaine-commandant. Le jeune Henry s'engagea au Génie en septembre 1878 et devint sous-lieutenant en juin 1884.

C'était l'époque où, en Belgique, l'existence d'un officier se déroulait dans une atmosphère complète de paix. Les préférences de E. Henry se portèrent vers les services administratifs de l'armée où des problèmes délicats attiraient son esprit essentiellement sérieux. Il ne tarda pas à s'y distinguer et atteignit les plus hauts grades dans le corps de l'Intendance.

Nommé lieutenant-payeur en septembre 1889, la compétence qu'il acquit rapidement en matière administrative lui valut d'être détaché à plusieurs reprises au ministère de la Guerre et, pendant cinq années, d'exercer des fonctions professorales à l'École Militaire à Bruxelles. En 1911 il était intendant de première classe ; il termina sa carrière métropolitaine en 1921 en qualité de général-intendant en chef de l'armée belge. Il avait notamment exercé ces hautes fonctions pendant une partie de la guerre 1914-1918.

Si honorable que soit cette carrière elle n'a pas suffi à l'activité d'E. Henry. Du fond de son bureau il suivait avec envie les exploits de ses camarades au Congo ⁽¹⁾. En 1905 l'occasion se présenta à lui d'entrer par la grande porte sur la scène congolaise. Il avait fait une conférence de garnison à Bruxelles sur la mobilisation de l'armée congolaise belge et son ravitaillement. Léopold II y assistait. Il fut frappé par la maîtrise du conférencier. Il le fit appeler au Palais et lui offrit de prendre du service à l'État Indépendant du Congo.

Henry s'embarqua le 4 mai 1905 avec le grade d'inspecteur d'État. C'est le moment de rappeler que, contrairement à ce que certains croyaient, le Roi-Souverain ne se refusait pas systématiquement à prêter l'oreille aux critiques dirigées alors contre l'administration congolaise. Avant d'agir il désirait toutefois se renseigner. Dans ce but, au cours des dernières années de l'État Indépendant, il fit appel à plusieurs officiers supérieurs de l'armée belge. Son choix fut souvent heureux. Les inspecteurs d'État visitèrent diverses régions du Congo et accomplirent leur mission de la façon la plus consciencieuse. Plus d'une fois ils formulèrent dans leurs rapports des observations et des propositions de réformes qui ultérieurement furent reprises dans le rapport de la fameuse Commission d'enquête dont l'action entraîna la reprise du Congo par la Belgique en 1908. L'histoire serait injuste en oubliant les noms

⁽¹⁾ A l'école régimentaire il eut comme compagnons Dhanis, Lothaire et Malfeyt.

de ces inspecteurs d'État, des Malfeyt, des Gérard, des Henry ⁽¹⁾. Si, à l'époque, ces noms n'eurent aucun retentissement dans le monde politique, c'est parce que les rapports des inspecteurs ne furent jamais publiés et qu'ensuite les événements se précipitèrent lorsque, sous une pression internationale, Léopold II fut obligé d'envoyer au Congo une commission d'inspection beaucoup plus spectaculaire.

Après l'annexion, le premier ministre des Colonies, M. Renkin, se rendit pleinement compte de la valeur de l'inspecteur d'État Henry et des services qu'il avait déjà rendus au Congo. Il lui marqua sa confiance en le nommant vice-gouverneur général et en le désignant « pour inspecter d'une façon permanente les districts du Kwango, du Kasai et du lac Léopold II ».

Bientôt il le jugea digne d'un rôle plus vaste encore. En 1912, il le nomma assistant du gou-

verneur général et le chargea d'administrer la Colonie en l'absence du chef du gouvernement local. Quand en 1916 M. F. Fuchs abandonna définitivement les fonctions de gouverneur général, M. Henry reprit sa succession.

Le Congo traversait alors une période difficile. Il avait été entraîné dans la guerre. Il eut à supporter le poids de deux expéditions hors de ses frontières. L'une au Cameroun, l'autre à des milliers de kilomètres de la capitale, en Afrique orientale allemande. Il fallut suppléer à l'impréparation de la Colonie en matière militaire, organiser des corps expéditionnaires dont l'un atteignit l'effectif d'une division d'armée, assurer le transport à longues distances du matériel de guerre et du ravitaillement des troupes, lever des milliers de porteurs, tout cela à une époque où l'outillage de la Colonie était encore rudimentaire. D'autre part, il convenait d'encourager les progrès du Congo qui, déjà alors, était entré dans une période de prospérité : suivre de près le développement de l'industrie minière, contrôler l'application des méthodes nouvelles préconisées par l'envoyé du Ministre, M. le directeur général Leplae, en matière agricole, achever la construction des voies de chemin de fer dans l'Est, amorcer d'autres travaux d'utilité publique. Il importait enfin, malgré la guerre, de poursuivre les réformes de structure que la Belgique s'était engagée à adopter en reprenant le Congo.

En sa qualité de vice-gouverneur général assistant, puis de gouverneur général, M. Henry

⁽¹⁾ Parmi ces noms nous ne citons pas sans mélancolie celui de l'Inspecteur d'État Gérard qui jouissait d'un grand prestige au Congo. Lorsqu'éclata la guerre de 1914 il reprit du service dans l'armée belge. Dès le début de la guerre il fut tué à l'ennemi. De ce chef la Colonie subit une très lourde perte.

fit face à ces tâches multiples. Il fut un grand administrateur. Certes, sa longue expérience des choses coloniales et sa pratique des grandes affaires le servirent puissamment, mais il fut presque constamment soutenu par le ministre des Colonies qui lui continua sa confiance jusqu'à la fin.

Ici il convient de s'entendre. Nous avons eu l'occasion de prendre connaissance de la correspondance privée entre M. Renkin et le Gouverneur général pendant les heures cruciales de la guerre. Cette correspondance fait honneur à tous deux. Elle a trait presque exclusivement à des questions d'intérêt colonial. Elle témoigne chez le Ministre et chez le Gouverneur général d'une grande hauteur de vues et d'un amour presque passionné pour la Colonie. Le Gouverneur général s'exprime en termes qui traduisent la déférence qu'il doit au Ministre des Colonies, mais lorsque celui-ci, mal éclairé, prend des mesures qui lui paraissent contraires aux intérêts de la Colonie ou lorsque le Ministre procède à des nominations qui lui semblent critiquables, il n'hésite pas à lui marquer son désaccord. Un jour vint même où il mit dans la balance sa démission. Le Ministre se refusa à prendre cette attitude au tragique ; il se borna à lui reprocher son caractère « un peu ombrageux » et entra dans de longues explications pour essayer de convaincre son correspondant. M. Henry ne donna pas suite à son intention, mais ne démordit point de ses opinions. Quoique fonctionnaire, il tenait essentiellement à son franc parler.

A lire ces pages jaunies par le temps il est reconfortant aussi de constater la justesse des appréciations de Henry quant aux personnes. Son jugement était très sûr, mais quand il lui arrivait de se tromper il s'empressait de le reconnaître.

A la fin de la guerre Henry eut une profonde satisfaction : il fit un long voyage à travers la Colonie et put constater que, malgré l'époque troublée, le Congo était dans la bonne voie. Dans son rapport au Ministre, il marque sa joie d'avoir été bien accueilli au Katanga qu'il visitait pour la première fois. Les relations entre Boma et la province minière n'avaient

pourtant pas toujours été amicales. Tout fut oublié lorsque apparut ce Gouverneur général qui, avec sa haute prestance et ses manières courtoises, incarnait si dignement l'autorité suprême. Sans arrière-pensée M. Henry put admirer les résultats déjà acquis par la grande industrie qui devait devenir si puissante. A son passage à la Niemba, sur le troisième tronçon du Chemin de fer des Grands Lacs, il tint à saluer l'état-major des troupes qui avaient combattu dans l'Est Africain Allemand et qui effectuaient leur démobilisation.

Cependant, le Gouverneur général approchait de la fin de sa carrière coloniale. A sa demande démission lui fut accordée par arrêté royal du 30 janvier 1921. A la même époque se clôtura sa carrière métropolitaine. Divers organismes coloniaux ne purent cependant s'empêcher de recourir à la haute expérience de cet éminent colonial. C'est ainsi que M. Henry assumait la présidence de l'Unatra.

Après une existence bien remplie il put enfin songer au repos qu'il avait si bien mérité. Il mourut à Bruxelles le 27 décembre 1930 entouré du respect de tous.

22 juin 1952,
F. Dellicour.